



Introduction

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé Individuel (P.A.P) permet un juste équilibre entre l'accueil collectif proposé et l'objectif de personnalisation de la prestation de la Résidence. Le P.A.P permet d'interroger concrètement les rapports entre l'individu et le collectif et bien évidemment l'établissement.

Concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement, dimension fondamentale de la Loi du 2 janvier 2002 Rénovant l'Action Sociale et Médico-sociale, conduit à se situer dans une approche complexe des interactions qui lie individu, groupes et société.

La complexité du rôle des professionnels réside dans le dépassement des tensions entre point de vue individuel et point de vue collectif.

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche du projet personnalisé se réfère directement à la recommandation-cadre de l'ANESM sur la bientraitance, et s'inscrit dans le droit fil de la Loi 2002-2.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé vient prioritairement renforcer le droit de participation de la personne accueillie (et/ou son représentant légal) à l'élaboration du projet d'accompagnement qui vous concerne.

Le terme de projet personnalisé qualifie la démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie et l'équipe professionnelle.

Le projet personnalisé :

- 1) Témoigne explicitement de la prise en compte des attentes et des besoins de la personne ;
- 2) Induit l'individualisation et la singularité de chaque accompagnement. Il se décline en une programmation de prestations et/ou d'activité individuelles ou collectives en cohérence avec les ressources de la Résidence ;
- 3) Permet d'inclure différents volets plus spécifiques articule entre le volet social et le volet médical ;
- 4) Tient compte du parcours de vie, du parcours de soins, du parcours d'accompagnement de la personne ;
- 5) Associe, selon les situations et sous réserve de l'accord de la personne accueillie, les proches.

Quel que soit son lieu d'accueil, la personne a des besoins et des attentes vis-à-vis des professionnels et de la Résidence. Ces attentes correspondent à ses souhaits, désirs et envies. Elles ne sont pas toujours clairement formulées. Elles peuvent être latentes, simplement ressenties, explicites ou implicites, mais elle existent toujours.

Elle peuvent aussi être différentes, complémentaires des besoins identifiés par les professionnels et les proches.

Le rôle des professionnels consiste à écouter, à entendre et à aider la personne, à comprendre sa situation, à exprimer ses attentes et, si elle le désire, construire avec elle, le cadre d'un accueil et d'un accompagnement singulier.

L'ensemble des professionnels va devoir mettre en œuvre le Projet d'Accompagnement Personnalisé pour proposer un accompagnement de qualité, respectueux et adapté à la singularité de la personne accueillie.

Par sa spécificité, l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé constitue un outil de coordination des actions de l'équipe d'accompagnement interne (l'ensemble de l'équipe de la Résidence), mais aussi des intervenants externes (médecin traitant, infirmiers ...).

La démarche d'un P.P.I nécessite plusieurs étapes :

- 1) Premiers contacts et premiers recueils des attentes et des besoins de la personne accueillie ;
- 2) Analyse de la situation avec appréciation des éléments d'analyse qui semblent correspondre aux besoins et aux attentes de la personne nouvellement accueillie ;
- 3) Co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé avec les différentes parties prenantes ;
- 4) Mise en œuvre ;
- 5) Suivi et évaluation ;
- 6) Réévaluation.

Voir annexe 1 : Schéma d'élaboration d'un PPI

Identification du Résident	
Prénom	
Nom	
Date de naissance	
Age	
Numéro d'étage & d'appartement	
Date d'entrée à la Résidence	
Identification du professionnel	
Prénom	
Nom	
Date de rédaction	
Lieu d'entretien pour l'établissement du P.A.P	
Identification de la personne accompagnant le Résident	
Prénom	
Nom	
Lien avec le Résident	
Temporalité du P.A.P	
Date(s) de réactualisation du P.A.P	
Renseignements divers	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adresse précédente ▪ Type d'habitation ▪ Protection juridique ▪ ... 	

Partie I : Entrée à la Résidence

I.1) Quelles sont les circonstances qui font que vous avez choisi la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion ?

I.1.1, Isolement

I.1.2 Sentiment de solitude

I.1.3, Inadaptation du logement

I.1.4, Sur impulsion d'un proche

I.1.5, Autre

Réponse

I.2) Avez-vous appréhendé votre entrée à la Résidence ?

I.2.1, Oui

I.2.2, Si oui, pourquoi ?

Réponse

I.2.3, Non

Partie II : Parcours & histoire de vie

II.1) Relations familiales

II.1.1, Quelle est votre situation familiale (marié, veuf, divorcé, célibataire ...) ?

Réponse

II.1.2, Avez-vous des enfants, petits-enfants et/ou arrières petit-enfants ?

Réponse

II.2) Vie professionnelle

II.2.1, Quelle(s) profession(s) avez-vous exercée ?

Réponse

II.2.2, Pendant combien d'années ?

Réponse

II.3) Animal domestique

II.3.1, Avez-vous eu un/des anima(aux)l ?

Réponse

II.4) Activités culturelles & loisirs

II.4.1, Quels sont vos centres d'intérêts, vos principales activités (lecture, télévision, marche, voyage ...) ?

Réponse

II.5) Evènements marquants

II.5.1, Quels sont les évènements qui vous ont le plus marqués au cours de votre vie ?

Réponse

II.5.2, Quels sont les évènements qui vous ont rendu heureux ?

Réponse

II.5.3, Quelle est la plus belle période de votre vie ?

Réponse

II.6) Habitudes de vie (quotidienne)

II.6.1, A quelle heure vous levez-vous ?

Réponse

II.6.2, Avez-vous besoin d'une aide complémentaire pour cet acte ?

Réponse

II.6.3, Faites-vous votre toilette seul(e) ou avec une aide complémentaire ?

Réponse

II.6.4, Vous habillez-vous seule ou avec une aide complémentaire ?

Réponse

II.6.5, A quelle heure vous couchez-vous ?

Réponse

II.6.6, Avez-vous besoin d'une aide complémentaire pour vous coucher ?

Réponse

II.6.7, Avez-vous des problèmes de sommeil ?

Réponse

II.7) Déplacements

II.7.1, Vous déplacez-vous seul(e) ou avec une aide complémentaire ?

Réponse

II.7.2, Prenez-vous les escaliers ou l'ascenseur ?

Réponse

II.7.3, Avez-vous le permis et si oui, continuez-vous à vous déplacer en voiture ?

Réponse

II.8) Repas

II.8.1, Quel est votre plat préféré, vos goûts alimentaires, vos habitudes alimentaires ?

Réponse

II.8.2, Quelles sont vos habitudes en matière de consommation d'alcool ?

Réponse

II.8.3, Quels sont vos horaires de prises de repas ?

Réponse

II.8.4, Avez-vous un régime alimentaire particulier ?

Réponse

II.9) Croyance

II.9.1, Etes-vous croyant, pratiquant, si oui, de quelle confession ?

Réponse

II.10) Divers

II.10.1, Y a-t-il des habitudes que vous aimeriez changer ?

Réponse

Partie III : Vie à l'établissement (souhaits & possibilités)

III.1) La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian

III.1.1, Que pensez-vous de la Résidence ?

Réponse

III.1.2, Comment vous y sentez-vous ?

Réponse

III.1.3, Comment se passe les relations avec les autres Résidants ?

Réponse

III.1.4, Comment se passe les relations avec les professionnels de l'établissement ?

Réponse

III.1.5, Comment trouvez-vous la décoration et l'entretien des communs ?

Réponse

III.1.6, Comment trouvez-vous votre appartement (superficie, équipement, isolation (thermique et sonore)) ?

Réponse

III.1.7, Selon vous, que pourrions nous améliorer au sein de la Résidence ?

Réponse

III.1.8, Selon vous, que pourrions nous améliorer au sein de votre appartement ?

Réponse

III.2) Activités & animations

III.2.1, Globalement, comment trouvez-vous les activités et animations proposées dans l'établissement ?

Réponse

III.2.2, Quelles activités souhaiteriez-vous voir proposées ?

Réponse

III.2.3, Pensez-vous que la quantité d'animation proposées est suffisante ?

Réponse

III.2.4, Pensez-vous que la diversité des animations proposées est suffisante ?

Réponse

III.2.5, Selon vous, que pourrait-on améliorer en termes d'activités et d'animations ?

Réponse

Partie IV : Objectifs

P.P.I n°1 du :				
	<i>Objectifs</i>	<i>Actions associées</i>	<i>Moyens envisagés</i>	<i>Evaluation</i>
<i>Court terme</i>				
<i>Moyen terme</i>				
<i>Long terme</i>				

Partie V : Conclusion

Conclusion

Partie VI : Bilan du P.P.I précédent

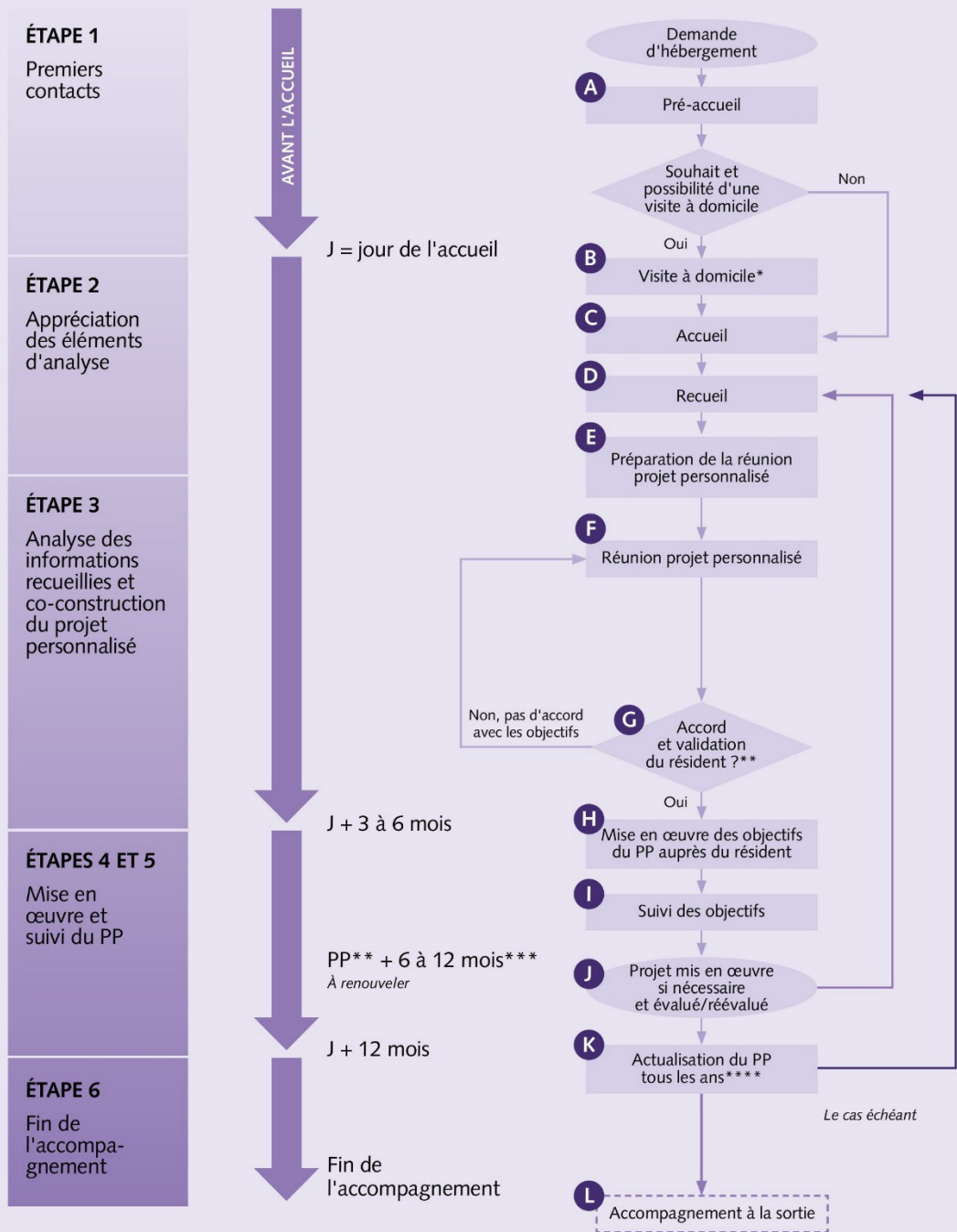
Objectif	En cours	Echéance	Réalisé	Date de réalisation

Fait en date du :

Signature du Résidant :

Signature du professionnel :

Annexe 1 : Schéma d'élaboration d'un projet personnalisé



*À titre exceptionnel, la visite à domicile peut être réalisée avant la visite de pré-accueil.
 ** Le souhait de ne participer à aucune activité exprimé par la personne accueillie peut également définir son projet personnalisé.
 *** Les principales caractéristiques du PP (objectifs et prestations notamment) sont contractualisées dans l'avenant au contrat de séjour (à faire dans un délai de 6 mois maximum suivant l'arrivée de la personne accueillie).
 **** Reprendre l'étape D dès que nécessaire et au moins annuellement (tous les 6 mois pour les personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés).